



Saint-Germain
lès-Corbeil

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219105533-20221216-DEL-72-2022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°72-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</i>	PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,
<i>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</i>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIÉ Aline
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</i>	ABSENTS : M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie, Secrétaire de séance : Mme COURTINE Bénédicte
OBJET : tarifs location de salle et équipements municipaux	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que depuis le transfert de l'Espace culturel et associatif « Victor Hugo » et de la salle des fêtes, intervenu le 1er janvier 2020, et avec la mise en service du gymnase d'Almeida au 1er septembre 2022, il convient de fixer pour les tarifs de location des différentes salles,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de location conformément à la grille tarifaire ci-après annexée pour la salle des Fêtes, des salles et espaces de l'Espace Culturel et Associatif et du gymnase d'Almeida,

PRECISE que les services communaux sont prioritaires pour toutes les réservations de toutes les salles et espaces communaux susmentionnés,

DIT que les différents équipements communaux pourront être loués aux particuliers, comités d'entreprises, administrations diverses et associations,

Délibération 8/9 – feuillet 1/2

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil
2 route de Lieusaint – 91250
Département de l'ESSONNE

⋮
⋮
⋮
⋮

Tél. : 01 69 89 70 70
Fax : 01 60 75 01 91
Courriel : contact@sglc.fr

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>

PRECISE que, toutefois, le gymnase ne sera pas mis à la location pour les particuliers,

PRECISE que le personnel communal bénéficiera d'un tarif modéré pour louer les salles à l'Espace Culturel et Associatif,

PRECISE que les associations ont le droit à 2 gratuités dans l'année comme suit :

- ✓ 1 gratuité pour : réunion ou assemblée générale,
- ✓ 1 gratuité pour : galas, repas, soirée dansante,

PRECISE que les utilisateurs des équipements communaux devront se munir d'une attestation d'assurance,

PRECISE que 2 chèques de caution seront demandés pour le ménage et pour d'éventuelles dégradations des équipements communaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions pour la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,

Le secrétaire de séance

Yann PÉTEL

